

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaisse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin à dix-huit heures,
 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 31 mai 2018.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Christine FERRET, Patricia ARNOLD, Fabien SCHURRER, Malvine MORERA.

Absents : Bernard ROQUE, Liz THOUREZ, Marc BRICARD, Bertrand CLÉMENT, Frédéric COSTE.

Pouvoirs : Bernard ROQUE à J.-Luc CARMINATI, Bertrand CLÉMENT à Bernadette GUIRAUD.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 05.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Marie-France MAUREL pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 13 avril 2018
- 2°) Acquisition parcelles cadastrées A n° 88 - 89 et 93
- 3°) Fonds de concours Grand Orb
- 4°) Hérault Énergies - Groupement de commandes achat énergies
- 5°) Participation "Colorons le Pays" pour deux façades privées
- 6°) Demande de subvention au Département - FAIC
- 7°) Étude réhabilitation réseaux humides rue des Pountils et rue de l'Allée
- 8°) Demande de subvention Hérault Énergies remplacement menuiseries
- 9°) Décision modificative sur budget de la commune
- 10°) Décision modificative sur budget eau et assainissement

QUESTIONS DIVERSES

Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 13 avril 2018

Le procès verbal de la séance du 13 avril est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Acquisition des parcelles cadastrées A 88 - 89 et 93

A l'unanimité les élus approuvent l'acquisition des parcelles cadastrées section A n° 88 - 89 et 93 pour un montant global de 14 000 €. L'espace dégagé, après démolition des immeubles permettra de créer des emplacements de stationnement dans le quartier des Closes.

Point n°3 : Demande de versement partiel du fonds de concours de la communauté de communes

Le fonds de concours alloué par la communauté de communes peut être sollicité pour des équipements culturels. Monsieur le Maire explique que pour boucler le financement des travaux de la médiathèque, le recours à ce fonds est nécessaire pour un montant de 20 807, 86 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation de Grand Orb pour finaliser ce projet, à hauteur de 20 807, 86 €.

Point n°4 : Groupement de commandes pour l'achat d'énergies coordonné par Hérault Énergies

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2015, la commune est membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies afin de bénéficier des meilleurs tarifs en matière de fourniture d'électricité. L'élargissement de ce groupement à d'autres départements nécessite l'adaptation de l'acte constitutif initial. Dans cette situation, tous les membres doivent renouveler leur adhésion par le biais d'une nouvelle convention.

Par 11 voix favorables, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

Point n°5 : Participation financière de la commune, en complément des aides allouées par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, dans le cadre de l'opération "Colorons le Pays"

Monsieur le Maire rappelle brièvement les conditions d'obtention des aides du PHLV dans le cadre de l'opération "Colorons le Pays" et la décision de la commune de participer à cette opération en versant la somme forfaitaire de 1000 € par façade rénovée.

Il indique que deux dossiers d'administrés poujolais peuvent prétendre à l'aide communale. Il demande aux élus d'approuver les versements correspondants.

Par 11 voix favorables, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de 1000 € X 2, après vérification de l'acquittement des factures de travaux par les propriétaires.

Point n°6 : Réfection voirie commune - Demande de subvention département FAIC

Comme chaque année, la commune peut profiter d'une subvention du Département dans le cadre du programme "Fonds d'Aide à l'Investissement des Communes". Pour 2018, Monsieur le Maire propose d'engager des travaux de réfection de voirie dans la rue de la Gare et le chemin de La Devèse. Le devis établi s'élève à 25 160, 50 € HT. Il demande au Conseil Municipal de valider ce projet et la zone choisie.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la réalisation et le coût estimé des travaux envisagés.

Point n°7 : Étude en vue de la réhabilitation des réseaux humides - Rue des Pountils et rue de l'Allée

Après la mise en séparatif des réseaux dans le centre du village, la construction de la nouvelle unité de traitement des eaux usées, le raccordement du hameau de La Borie Basse, l'étape suivant consiste en la réhabilitation des réseaux humides dans la rue des Pountils et dans la rue de l'Allée.

Pour évaluer la faisabilité technique et le coût de ce projet, Monsieur le Maire indique que le recours à un bureau d'études est nécessaire. La consultation menée en ce sens a permis de retenir l'offre du Cabinet CETUR LR pour sa proposition la mieux disante fixant les honoraires à 8,5% du montant des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet, le choix du Cabinet CETUR LR et le montant des honoraires.

Point n°8 : Autorisation au Maire de déposer une demande de subvention auprès d'Hérault Énergies Remplacement des fenêtres salle commune agents techniques et appartement attenant

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 011-2018.

Monsieur le maire rappelle que, chaque année, une opération de remplacement de menuiseries est possible grâce à la participation financière d'Hérault Énergies, dans le cadre d'une politique commune d'économie d'énergie. Pour 2018, il propose de remplacer les menuiseries de l'appartement qui jouxte l'atelier des services techniques et celles de la salle commune des agents. Le devis des travaux s'élève à 9 802, 91 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de demande à Monsieur le Maire de solliciter Hérault Énergies pour obtenir une subvention.

Point n°10 : Décision modificative sur le budget de la commune

Madame MAUREL, 1^{ère} adjointe, explique qu'il est nécessaire de régulariser une écriture comptable pour corriger une erreur de frappe relevée dans la rédaction du budget prévisionnel.

DM1	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R 10 041 : Dotations fonds divers et réserve			85 096.00 €	
R 1321 : Etat & établ. nationaux				85 096.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales			85 096.00 €	85 096.00 €
TOTAL			85 096.00 €	85 096.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la régularisation d'écriture telle qu'elle apparaît dans tableau ci-dessus.

Point n°10 : Décision modificative sur budget de l'eau et de l'assainissement

Madame MAUREL, 1^{ère} adjointe, explique que les dépenses imprévues ne devant pas dépasser 7,5% du montant des dépenses de fonctionnement, il convient de porter l'excédent en charges exceptionnelles.

DM1 Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	7 400, 00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	7 400, 00 €	
D 678 : Autres charges exceptionnelles		7 400, 00 €
D 67 : Charges exceptionnelles		7 400, 00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le report de l'excédent des dépenses imprévues à la ligne telle qu'elle apparaît dans tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux à l'église :

Monsieur le maire rappelle la réparation de l'autel réalisée grâce aux fonds récoltés dans le cadre de la souscription ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine. Il indique que la somme recueillie lors du loto et du concert permet d'engager les travaux de restauration de la fresque dégradée. Un échafaudage sera installé pour atteindre la voute à une hauteur de 6 mètres. L'artisan des métiers d'art choisi pour ce travail débutera sa mission le 1^{er} août prochain. Le chantier devrait durer une à deux semaines.

Guinguette de Monsieur Cyclopède :

Monsieur le maire fait part aux élus de l'ouverture prochaine de la guinguette. Si le temps permet d'achever les travaux, l'ouverture est prévue vendredi 8 juin, l'inauguration aura lieu le dimanche 10 juin.

Création placette rue des Lavois :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les subventions demandées pour ce projet ont été notifiées. Le maître d'œuvre est chargé de lancer l'appel d'offres pour un démarrage des travaux en septembre.

Enquête publique RD 908 :

Le Département poursuit l'aménagement de la RD 908. Le prochain tronçon concerne notre commune au niveau de la sortie d'agglomération côté est. L'élargissement des voies de circulation et la suppression des virages du passage à niveau sont prévus.

Une enquête publique sera ouverte. Le commissaire tiendra une permanence en mairie le 18 juin et le 10 juillet. Il recevra les observations des propriétaires riverains.

Utilisation de la redevance sur l'eau :

L'Agence de l'Eau met à la disposition des communes une note synthétique expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Elle indique l'origine des redevances perçues auprès des usagers et la redistribution qui est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservation des milieux aquatiques.

Ce document est consultable en mairie.

Forage de l'Allée :

A la demande de la commune, l'entreprise SONDALP a réalisé, les 2 et 3 mai derniers, un diagnostic par pompage sur le forage eau potable de l'Allée. Cette opération a été programmée afin de déterminer la productivité de l'ouvrage. Le débit constaté est de 12,6 m³. La faiblesse de production semble due à un colmatage partiel. En attendant la réalisation des travaux de décolmatage et de curage de fond qui rendraient tout son potentiel au forage, le maintien d'une surveillance régulière des paramètres est préconisée.

Demande d'un commerçant :

Monsieur PLANES, boulanger-pâtissier, demande l'autorisation de poser un panneau publicitaire sous les plans du village et avant la boulangerie.

Monsieur le maire rappelle que tout ce qui touche la traversée de l'agglomération est du ressort du Département, propriétaire de la RD 908. Il en profite pour indiquer que de nombreux panneaux directionnels viennent d'être enlevés.

En ce qui concerne la demande de Monsieur PLANES, la possibilité d'apposer un panneau sous les plans est envisageable à condition toutefois que l'ensemble des commerçants s'accordent sur la stratégie de communication de la localisation de leur magasin à mettre en place dans la commune.

CMJE :

Le Conseil Municipal des Jeunes demande l'installation d'un banc devant le grillage du city et la pose d'un filet sur le terrain de tennis.

Médiathèque :

La façade est pratiquement terminée, l'échafaudage sera démonté le 19 juin.

La Borie Basse :

Les travaux de raccordement aux réseaux humides ont débuté comme prévu.

Pont suspendu :

Monsieur CARMINATI demande à Monsieur le maire de solliciter le Département pour la remise en peinture du pont suspendu.

La séance est levée à 20 heures.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB, le 8 juin 2018.

Le Maire, Yves ROBIN

